



Le Grand Narbonne installe à Moussan un point de composteurs collectifs et le premier point de conteneurs enterrés

Engagé en matière prévention des déchets et d'économie circulaire, le Grand Narbonne poursuit l'installation de solutions de tri afin de réduire l'enfouissement des déchets. En effet, la loi anti-gaspillage de 2020 vise à généraliser le tri des biodéchets à la source. Ainsi, l'agglomération déploie des composteurs collectifs ou individuels qui permettront à terme de détourner 3 900 tonnes de biodéchets. De même, les points de conteneurs enterrés favorisent le tri sélectif et limitent l'enfouissement des déchets.

Pionnier en matière d'incitation au compostage, le Grand Narbonne renforce le maillage de composteurs collectifs sur le territoire. Depuis fin mars neuf nouveaux points de composteurs collectifs ont été installés portant à 54, le nombre total d'équipements installés dans 26 communes de l'agglomération. L'ensemble du réseau des déchetteries communautaires est également équipé.

À Moussan un premier point de composteurs collectifs a été installé rue du lavoir. Ce nouveau point de composteurs apporte une solution de tri des biodéchets de proximité aux habitants du lotissement.

Pour trier les biodéchets, le Grand Narbonne met donc à disposition des habitants un point d'apport volontaire comprenant **trois composteurs collectifs de 800 litres nécessaires** au bon fonctionnement du processus de compostage :

- un composteur pour les apports quotidiens des biodéchets : restes de repas, épiluchures...
- un second pour les matières sèches : broyat, feuilles
- un dernier pour le stockage du compost à maturation.

Un agent municipal est chargé de veiller au bon fonctionnement des composteurs. Après plusieurs mois de maturation, le compost pourra être distribué aux utilisateurs des composteurs collectifs. **Sur ce site, 3 tonnes de biodéchets en moyenne pourraient être écartées des poubelles grises par an.**

Trier ses biodéchets, mode d'emploi

Au-delà du matériel fourni, le Grand Narbonne accompagne et conseille les utilisateurs pour trier leurs biodéchets. Ainsi, une fois le composteur installé, les maîtres composteurs ou les ambassadeurs du tri du Grand Narbonne se rendent sur place pour sensibiliser les habitants et répondre à leurs questions : comment le composteur fonctionne-t-il, quels sont les déchets à jeter ou pas, quels sont les gestes pour entretenir et favoriser le compost, comment utiliser son compost... Enfin pour faciliter le stockage et le transport des biodéchets, des bioeaux seront distribués gratuitement.

Trier ses biodéchets, pour réduire de près de 20 à 30 % du poids de sa poubelle

Jeter les biodéchets domestiques dans un composteur permet de réduire de près de 20 à 30 % le poids de sa poubelle. Ainsi grâce au compost, on estime qu'à l'échelle de la Communauté d'agglomération près de 3 900 tonnes de déchets pourraient être écartées de l'enfouissement à terme, sur les 53 000 tonnes d'ordures ménagères collectées tous les ans.

Composteurs collectifs et composteurs individuels

100 composteurs collectifs sont en cours de déploiement sur l'ensemble des communes du territoire en partenariat avec les municipalités.

Par ailleurs, les habitants peuvent se procurer, dans les trois centres techniques du Grand Narbonne, des composteurs individuels d'une capacité de 300 litres en plastique au tarif préférentiel de **10€** ou de 400 litres en bois au tarif de **30 €**, le **Grand Narbonne prenant en charge 50 % de leur coût initial**.

6 200 foyers du Grand Narbonne sont d'ores et déjà équipés. Le Grand Narbonne incite les habitants en résidence individuelle à installer un composteur individuel, et se donne pour objectif de vendre 1 000 composteurs par an jusqu'en 2030.



Toutes les infos sur legrandnarbonne.com

Un point de huit conteneurs enterrés, installé au parking de la turbine, à Moussan

À **Moussan**, le Grand Narbonne inaugure le premier point de collecte composé de **huit conteneurs enterrés, parking de la turbine**. Il comprend **deux conteneurs enterrés pour le verre, deux pour tous les emballages recyclables et le papier et quatre pour les ordures ménagères**.

L'investissement pour la fourniture des cuves pris en charge par le **Grand Narbonne s'élève à 56 000€ (soit 7000 € par unité)**, tandis que la **commune a assuré l'aménagement de la voirie**.

Optimiser la collecte des ordures ménagères, favoriser le tri sélectif

Ces installations esthétiques et fonctionnelles permettent de **remplacer les bacs gris et de développer les points de collecte sélective**. Les points de collecte enterrés sont situés dans des **lieux très accessibles** aux habitants et aux camions de collecte. Plus bas que les conteneurs en plastique gris, **le dépôt des ordures ménagères et des déchets recyclables est facilité pour les enfants et les personnes à mobilité réduite**. Avec une **température stabilisée** des cuves, les nuisances olfactives sont également limitées. La **capacité** de 3 000 litres pour les conteneurs enterrés, **cinq fois supérieure aux bacs gris**, permet au Grand Narbonne de **réduire la fréquence des collectes et les nuisances sonores**. Des équipements qui **renforcent l'attractivité des centres-villes et favorisent le geste de tri**.

Contact presse

Service communication du Grand Narbonne
presse@legrandnarbonne.com

04 68 65 40 76